



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD

## AVIS PUBLIC PROMULGATION

**RÈGLEMENT NO. 380-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°187-2008 CONCERNANT LES ENSEMBLES IMMOBILIERS AUTRES QUE RÉSIDENTIELS, LES ENTRÉES INDUSTRIELLES ET L'ABATTAGE D'ARBRES**

**RÈGLEMENT NO. 381-2026 RELATIF À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

Aux personnes intéressées par ces projets de règlement.

Avis public est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors d'une réunion tenue le 2 mars 2026, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

- **Règlement no. 380-2026 modifiant le règlement de zonage n°187-2008 concernant les ensembles immobiliers autres que résidentiels, les entrées industrielles et l'abattage d'arbres**
- **Règlement no. 381-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments**

Ces règlements ont reçu l'approbation du conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce le 17 mars 2026 et prennent donc effet à la date de délivrance du certificat de conformité à son égard, soit le 19 mars 2026.

Le texte de ces règlements est disponible sur le site web de la municipalité (<https://saint-bernard.quebec/>), ainsi qu'au bureau de la soussignée situé au **1499 rue Saint-Georges, Saint-Bernard, (QC), G0S 2G0**, où toute personne peut en prendre connaissance.

Donné à Saint-Bernard (Québec), ce **23 mars 2026**.

(Signé)

Marie-Eve Parent  
Directrice générale et greffière-trésorière